



Olivet Ville en Transition

Olivet 08 Juillet 2016

Objet : ZAP Olivet (Zone Agricole Protégée)

1 - Préambule :

En date du 29 janvier 2016, le conseil municipal a présenté la création, avec la mise en place d'une enquête d'utilité publique, d'une ZAP de 322 hectares (zone agricole protégée) sur la commune d'Olivet pour laquelle une première délibération avait été votée en conseil municipal du 27 mars 2016.

La création de cette ZAP étant basée sur les trois orientations suivantes :

- Assurer la protection des terres et des bâtiments agricoles en confortant la vocation agricole à long terme d'une partie du territoire communal.
- Protéger les paysages et le cadre de vie ainsi que le potentiel des zones AOC Orléans et Orléans/Cléry.
- Protéger la ressource en eau

Notre association, Olivet Ville en Transition, dans le cadre de sa charte, ne peut que se féliciter de cette initiative et apporter tout son soutien et des suggestions à ce projet.

Afin de favoriser cette dynamique locale nous apporterons un soin tout particulier au respect de la biodiversité dans le cadre du développement durable et dans l'esprit de la COP 21.

2 - Remarques/Commentaires/Propositions :

A) Périmètre de la ZAP :

Le périmètre actuellement défini sur les 4 zones respecte les plans du cadastre des parcelles n'ayant aucune habitation et classées en catégorie A.

Nous n'avons aucune observation sur les limites de ce périmètre.

Nous avons bien noté que la zone du Donjon est déjà classée en catégorie N (naturelle) et que la municipalité s'est engagée à n'utiliser aucun pesticide et fongicide sur cette zone.

Il nous a été confirmé que les zones de boisements compris entre le périmètre de la ZAP et le Donjon étaient déjà classées en zones agricoles.

Il apparaît que certains îlots, en friches, classés en AU2H, entre la rue des Plaises et la rue St Martin, et entre la rue P. Labarre, rue de l'hôtel Dieu et la route d'Ardon, n'ont pas été intégrés dans le périmètre de la ZAP. Ces îlots en friches sont pour certains dans le périmètre proche de la zone de captage en eau potable et d'autres dans le périmètre éloigné.

Nous souhaitons que la municipalité s'engage à passer ces îlots en zone N (naturelles) lors du prochain PLU.

Sachant que la municipalité s'est prononcée, à plusieurs reprises, à stopper les nouvelles constructions à l'extérieur du boulevard Victor Hugo en favorisant l'urbanisation au centre d'Olivet.

B - Maintien et développement des espaces agricoles cultivés :

La volonté affichée de cette ZAP est de maintenir un espace agricole cultivé en affirmant la vocation agricole du foncier et éviter le développement des boisements sur les terres agricoles.

Nous notons aussi dans ce projet la volonté d'éviter le développement des boisements sur la zone qui limiterait les zones productives.

Nous voyons plusieurs freins qui pourraient pénaliser la volonté de nouvelles installations agricoles sur la ZAP

La valeur foncière des terrains et le grand nombre de petites parcelles.

La mise à disposition de l'eau et de système d'irrigation.

Le stockage, l'utilisation de produits chimiques.

Pour maintenir et développer la ZAP nous proposons :

Une agriculture « Bio » et de proximité favorisant une consommation de produits locaux en circuits courts (ex : maraîchage bio, AMAP,...).

Accompagnement des projets d'installation ou de reprise d'exploitation en s'appuyant sur les services de la municipalité, de la Safer ou de tout autre service ou association favorisant la création et le financement de nouvelles exploitations (aujourd'hui 3 exploitations sont gérées par des retraités).

Réfléchir à d'autres opportunités d'exploitations (en permaculture, élevage de chèvres, apiculture, vignes,...).

Ne serait-il pas souhaitable de créer un groupe de travail, de réflexion et d'accompagnement des projets pour la ZAP (dans le cadre du forum des habitants) ?

La création d'un règlement de servitudes dans la future ZAP d'Olivet.

Favoriser et promouvoir les cultures de plein champs.

Notre association, Olivet Ville en Transition, est prête à s'engager dans ce groupe de réflexion en étant porteur d'idées et de suggestions alternatives aux méthodes actuelles de l'agriculture traditionnelle et intensive.

C - Maintenir la qualité de l'eau :

Au vue des différentes cartes de la ZAP et des périmètres proche et éloigné de la zone de captage en eau potable d'Olivet, il apparait un chevauchement des surfaces concernées (voir carte jointe).

Ce qui veut dire que le stockage des produits chimiques et des hydrocarbures est interdit sur les zones de captage en eau potable donc sur une majorité de la surface de la ZAP.

Nous demandons dans un but sanitaire et dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité que :

Cette interdiction de stockage de produits phytosanitaires et d'hydrocarbure soit étendue à l'ensemble de la surface de la ZAP et des futures zones naturelles.

Ainsi que l'UTILISATION de ces produits soit également interdite dans les mêmes zones concernées (excepté les produits utilisés en agriculture biologique).

Nous souhaitons que ces deux points, primordiaux dans le cadre d'une agriculture bio et garantissant une eau potable de qualité, soient clairement inscrits dans l'arrêté préfectoral validant la création de la ZAP d'Olivet.

D - Biodiversité et développement durable :

Nous souhaitons que ce projet de ZAP s'inscrive dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité et du développement durable en favorisant tous les projets d'exploitations agricoles et viticoles travaillant en BIO et en circuit court en préservant les paysages actuels.

Nous demandons également que sur la carte finalisée de la ZAP apparaissent :

Les tracés de la trame verte et de la trame bleue.

Les tracés des chemins communaux et autres sentiers.

Olivet Ville en Transition

olivetvilletransition@laposte.net

Annexe : plan de recouvrement des zones de captage avec la ZAP.